

Conditions de participation :

- être enregistré en BFC depuis au moins 1 an en tant qu'association de solidarité locale ou internationale
- adhérer à Récidev (40€ annuel)
- adhérer à la charte du Marché Solidaire et signer la convention de partenariat
- s'acquitter des droits de stand (5, 12 ou 25€ par table selon les jours)
- tenir un créneau bénévole de 2h en buvette



Dispositions pour les stands :

- participation de 1 à 12 jours au choix (une journée obligatoire en semaine)
- tenue du stand de 11h à 19h30 (sauf lundi, dès 14h)
- stands de 1 à 3 tables (tables de 1,8m)
- grilles d'affichage derrière chaque stand
- accès possible à l'électricité
- tickets boisson offerts valables en buvette
- chapiteau gardé la nuit

Charte du Marché de Noël solidaire de Besançon

Ce texte a fait l'objet d'une relecture et a été validé lors du CA de RéCiDev du 06/10/2010.

Un peu d'histoire

Depuis décembre 2001, RéCiDev et les associations composant son collectif organisent le Marché de Noël solidaire de Besançon. Cette manifestation d'importance régionale s'inscrit dans les animations de *coeur de ville* pendant la période de Noël et fait l'objet d'une convention avec la municipalité (délégation du commerce et du développement local). Il s'agit à l'origine d'une sollicitation des services de la ville pour faire entrer le Marché de Noël de la capitale régionale dans une démarche innovante volontairement orientée vers l'expression des solidarités.

Une « philosophie » du marché

Les acteurs du marché solidaire sont soucieux d'inscrire et d'approfondir cette action dans une éthique solidaire relevant des principes du développement durable. Des écarts existant entre acteurs, ce qui est normal au vu de notre diversité, RéCiDev est attentif à mettre en avant un impératif de tolérance et de laïcité qui nous permettra de franchir cette étape pour la défense et la réalisation des valeurs que nous promouvons. Par laïcité, nous entendons le respect de chacun dans sa diversité et le refus de tout signe ostentatoire.

Une démarche qualité

- Les exposants font partie de fait du Collectif du marché solidaire, à la vie duquel ils s'engagent à participer en toute transparence (objet de leur organisation, filières et origine des produits, calcul du prix de vente, utilisation des bénéfices ...).
- Les exposants s'engagent à avoir une vraie vie démocratique au sein de leur structure.
- Les exposants sont invités à réfléchir en interne à leurs propres pratiques d'achat, à la mise en cohérence des différents volets de leur activité et à faire évoluer leur démarche le cas échéant.
- Les exposants sont invités à rédiger une ou plusieurs fiches produits, ce qui les aidera à communiquer sur l'authenticité de leur démarche.
- Une structure exposée par ailleurs à des remarques sur d'éventuelles malversations internes ou toute autre forme de dérive, ou sur un grave défaut de gouvernance associative devra s'expliquer devant le CA de RéCiDev et se retirer au besoin du Collectif du marché.

Composantes

Le Marché regroupe des associations et micro-entreprises enregistrées en Bourgogne-Franche-Comté :

- des associations de solidarité internationale
- des associations et micro-entreprises de commerce équitable membres de la Plateforme française du commerce équitable (PFCE) ou du réseau Minga
- des associations de solidarité locale
- des associations de finance solidaire
- des établissements scolaires et universitaires porteurs de projets actifs de solidarité internationale

Toute autre structure, non clairement identifiée dans l'une de ces catégories, ne pourra prétendre à faire partie du Marché de Noël solidaire.

Organisation

- L'organisation du marché relève de la stricte compétence du Conseil d'administration de RéCiDev, dont les décisions font autorité. Trois réunions plénières sont prévues chaque année avec l'ensemble des exposants du marché (*le Collectif marché solidaire*) pour la mise en place de la manifestation dans un esprit de démocratie participative (espace de dialogue et de proposition, logistique ...) :
 - une réunion de bilan (en début d'année)
 - une réunion de prospective pour la nouvelle édition (mai-juin)
 - une réunion de finalisation et présentation des nouveaux participants (oct-nov)
- Les nouvelles associations candidates à participer au Marché en font la demande au CA de RéCiDev qui les reçoit pour un entretien et les présente au collectif, si leur candidature est retenue.
- Les associations doivent prendre connaissance de la présente Charte et la signer en même temps que la convention passée avec RéCiDev, laquelle a valeur de règlement intérieur.